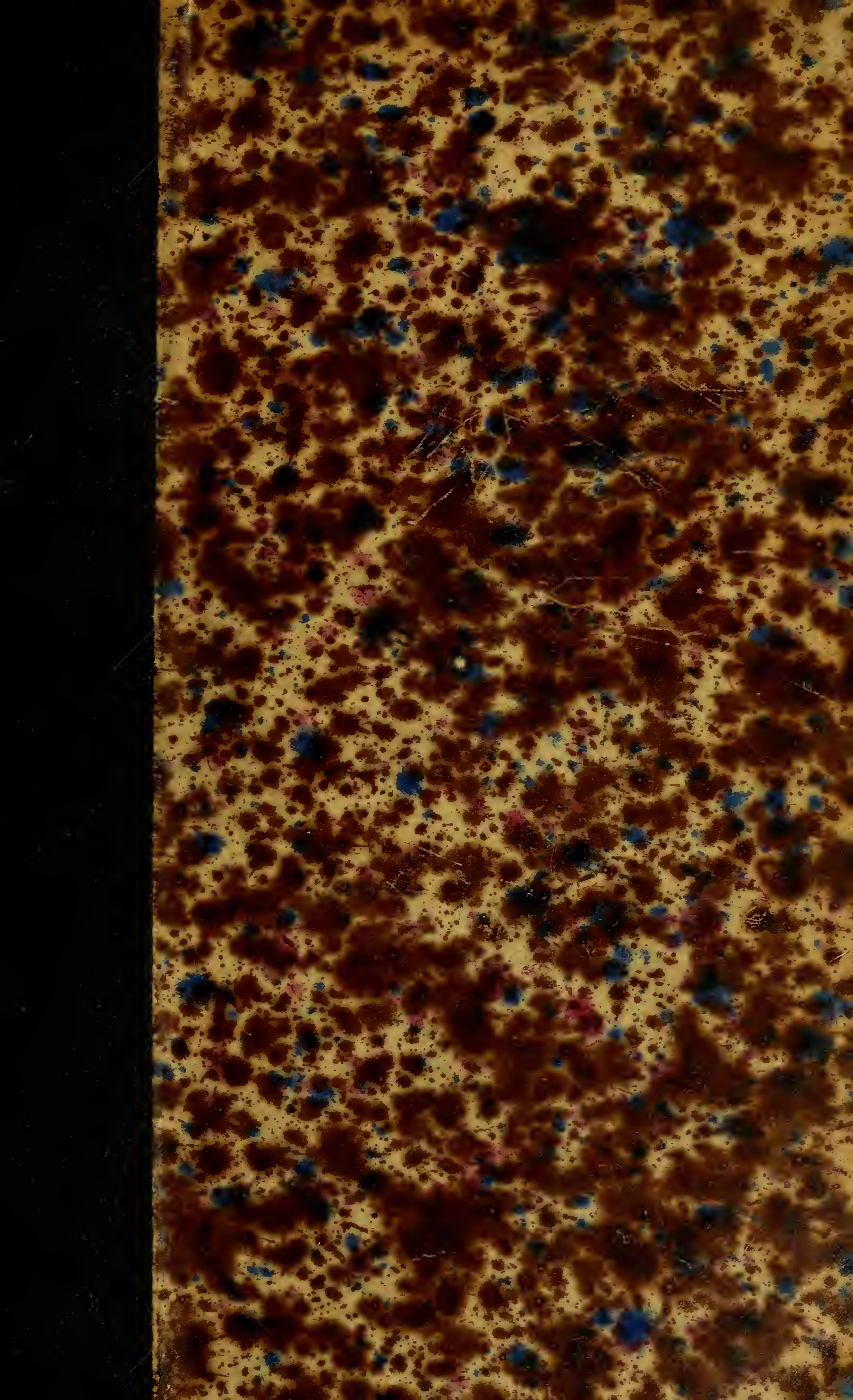
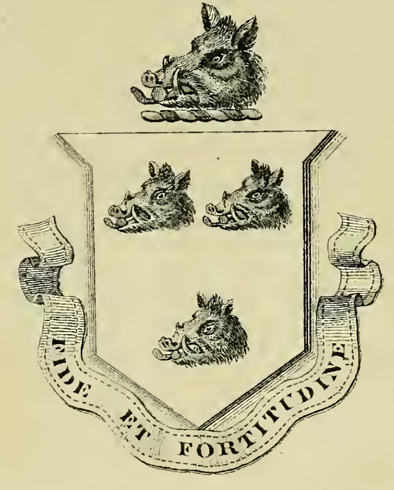



FIDE ET FORTITUDINE

PAMPHLETS.

French Revolution

1794

LE MASQUE DE VERRE

OU

NOTES historiques, pour servir au Procès qui s'instruit dans l'Opinion publique,

contre BARRERE-de-VIEUZAC, BILLAUD-de-VARENNES et COLLOT-D'HERBOIS.

IL est suffisamment constaté, que Robespierre, depuis quatre décades avant sa chute, n'assitoit plus aux conférences du comité de Salut public; ce qui, parconséquent, remonte au premier Messidor.

Il est aussi constaté que les occupations de Robert Lindet, dans ses bureaux, celles de Carnot dans les siens, la mission de Prieur-de-la Marne, dans les départemens de l'Ouest, celle de Jean-Bon-Saint-André, relativement à l'armée navale, réduisoient, au premier Messidor,

A

1794

le comité de salut public, à Couthon, Saint-Just, Barrère-de-Vieuzac, Billaud-de-Varenne et Collot-d'Herbois.

Il est bien constaté qu'en la séance du 4 Vendémiaire, Bréard, aujourd'hui membre du comité de salut public, a dit, que Robespierre s'étoit toujours opposé à ce qu'on envoya des secours aux Colonies.

Voyons maintenant si cette conspiration contre les Colonies était renfermée dans le sein seulement de Robespierre; et la part que Couthon, Saint-Just, Barrère-de-Vieuzac, Billaud-de-Varennes et Collot-d'Herbois ont pu y avoir. Voyons s'ils n'ont pas été au moins coupables d'un silence criminel.

Je suppose que Robespierre, ait pu soustraire les nombreuses lettres que les commissaires des infortunés colons de Saint-Domingue, réfugiés aux Etats-Unis, écrivoient au comité de salut public, du fond des prisons où on les avoit jettés dans sans les entendre; certainement, il n'a pas détourné celle que l'un d'eux écrivoit à Barrère, le 27 Floréal; on lisoit dans cette lettre, après des renseignemens généraux sur la cause de la ruine de Saint-Domingue.

« Ainsi donc, Polverel et Sonthonax ont
» mis la dernière main à cette œuvre d'iniquité;
» et Saint-Domingue a été remis *sous la puissance de l'Angleterre*, par ceux qui l'avoient
» dévasté, pour en chasser les défenseurs et qui
» avoient ordonné *de repousser à coups de canon tous les vaisseaux de la République*. Je

» te demande, Barrère ; les républicains *Duff ay.*
» *Mils* et *Belley* ont-ils dénoncé ce fait ? Ont-
» ils déclaré à la Convention nationale que ja-
» mais Polverel et Sonthonax, les déléguées du
» dernier tyran, n'ont fait proclamer le décret
» qui constitue la France en république ? Duffay
» a-t-il dit qu'il étoit accusé d'avoir ordonné,
» lui-même, de mettre le feu à la ville du Cap ?

Si Barrère-de-Vieuzac s'est tu sur cette lettre; s'il a gardé le silence sur son contenu; passons maintenant à ce qui lui est commun avec Couthon, Saint-Just, Billaud-de-Varennes et Collot-d'Herbois, depuis le premier Messidor, époque de la retraite de Robespierre du comité de salut public.

Le 6 Messidor, le même commissaire des colons de Saint-Domingue, toujours en prison, écrivoit au comité de Salut public :

“ Enfin, citoyens, ceux-là qui ont été les apo-
„ logistes de Polverel et Santonax, d'hommes
„ dont les crimes ont préparé, à Saint-Domingue
„ les évènemens *qui y ont appelé les anglais*,
„ *après y avoir arboré le pavillon blanc*, ne sont-
„ ils pas aussi suspects que ceux qui viennent
„ vous dénoncer ce tissu de crimes ? pour avoir
„ été massacrés, ruinés, chassés, nos consti-
„ tuans, réfugiés sous la protection du pavillon
„ national et réunis sous celle des magistrats
„ *d'un peuple libre et ami*, ont-ils cessé d'être
„ français ?

Cette manière de s'exprimer ne devoit-elle pas au moins stymuler la curiosité des membres

du comité de salut public, et les porter à entendre ce commissaire qui disoit d'ailleurs, que les preuves de ce qu'il écrivoit étoient déposées au comité de salut public.

Le vingt-huit messidor, ce même commissaire écrivoit encore :

" C'est en éclairant les hommes, en les adous-
„ cissant, qu'on peut espérer de les conduire à
„ la liberté par un chemin sûr et facile. Pourquoi
„ acheter par des torrens de sang, par des boul-
„ versemens inépuisables, et livrer au hasard ce
„ que le tems doit amener sûrement et sans sa-
„ crifices?

Après une courte dissertation sur la cause de la ruine des colonies et sur les crimes de ses auteurs, il disait :

" Vous avez fait prononcer sur leur sort,
„ puisque vous avez fait décréter que ceux qui
„ ont abusé des principes de la révolution, des
„ lois ou des mesures du gouvernement, par
„ des applications fausses ou perfides, sont les
„ ennemis de la république. Vous avez de même
„ prononcé sur le sort de Duffay et de ses collè-
„ gues, de leurs apologistes et de ceux qui les
„ ont soutenu de leur influence, puisque, le
„ même jour, vous avez aussi fait décréter que
„ ceux qui ont trompé le peuple ou ses représen-
„ tans, pour les induire à des démarches con-
„ traires aux progrès de la liberté, sont aussi
„ les ennemis de la République.

" En attendant que la sévérité de ces loix
„ frappe ceux que leurs dispositions doivent at-
„ teindre, et qu'elle remette à leur place ces

„ exagérateurs de principes qui couvrent d'un
„ bonnet rouge toutes leurs infractions aux vé-
„ ritables devoirs du citoyen, et qui ordonnent
„ les vèxations multipliées dont nous sommes
„ de plus en plus victimes, permettez que je
„ vous fasse quelques observations.

Ces observations contenoient des mesures à employer, pour briser les efforts des fripons qui pourroient retourner dans les Colonies, pour y conspirer encore, lorsque les forces de la République s'y transporteront, *pour les reconquérir sur l'Angleterre*. Il terminent ainsi :

“ Il ne suffit pas de mettre un frein aux en-
„ treprises des malveillans, il faut aussi con-
„ soler, secourir les patriotes, que les déporta-
„ tions ou la guerre ont fait expatrier. Tous ces
„ esprits ont besoin d'être maniès avec habileté;
„ ils ne connoissent la révolution que par les
„ procédés de ceux qui, dans nos contrées ont
„ conspiré contre elle, et en attendant que le
„ ministre de France aux Etats-Unis, ait acquit
„ l'expérience qui lui est nécessaire sur ces ma-
„ tières, pour connoître et les projets et les per-
„ sonnes, ne seroit-il pas convenable de prendre
„ des mesures dans les sens cy-après.

Ces mesures étoient contenues dans un projet de décret qui suivoit la lettre. On y lissit.

„ Sont déclarés ennemis de la France et
„ émigrés, tous ceux qui, après avoir contribué
„ à la ruine des colonies Françaises, se
„ trouvent néanmoins volontairement ou invo-
„ lontairement transportés dans les pays
„ neutres, ou alliés de la France. ..

„ Sont réputés avoir contribué à la ruine
„ des colonies Françaises, ceux qui y ont pré-
„ paré, secondé, célé et exécuté des projets
„ de contre-révolution, de révolte, soit dans
„ l'état civil, soit dans l'état militaire, soit dans
„ les assemblées populaires et ceux qui y ont
„ facilité, préparé ou secondé *les entreprises des*
„ *des ennemis de la République.*

Voilà ce qu'écrivoit ce commissaire, dans les fers. Or admirez la bonne foi de Barrère-de-Vieuzac, qui la dénoncé à la tribune de de la Convention Nationale, comme *un envoyé des émigrés de Saint-Domingue, à Nevvyork, qui là, conspiroient la ruine des colonies.*

Il faut convenir que cet envoyé servoit bien fidèlement ses constituans,

Cependant, ce donneur d'avis ne pouvoit pas plaire au Comité de Salut Public ; et Couthon, Saint-Just, Barrère-de-Vieuzac, Billaud-de-Varenne, et Collot-d'Herbois, le recommendèrent sans doute à l'ami Fouquier-Tinville, car il fût enrôlé sur son registre de guillotine.

Le 8 Thermidor, dans une lettre au même Comité, après une courte discution sur son inscription sur le registre de Fouquier-Tinville, il disoit.

» Cette mesure étoit sans doute bien com-
» binée par les ennemis de la cause que nous
» venons défendre, et les amis de ceux qui
» écrivoient, *de m'enpêcher par toutes sortes*
» *de moyens, de parvenir à la Convention*

» *Nationale, comme un homme trop dangéreux*
» *pour leurs vues*; ils avoient bien trouvé l'ex-
» pédient propre à m'en éloigner, en me faisant
» succomber, comme patriote, sous le poignard
» des conspirateurs, s'ils entreprenoient en effet
» une émeute dans la prison; ou si j'échapais,
» en me montrant au Tribunal Révolutionnaire,
» comme leur complice.

» Je pourois vous proposer l'examen de ma
» vie politique, depuis la révolution; mais ces
» faits se sont passés à une distance qui ne
» vous permettroit pas de les juger. Je m'en
» tiens donc à vous rapeler les constantes
» persécutions, que de puis cinq ans j'éprouve
» de la part de ceux qui ont ordonné, dirigé,
» secondé, exécuté la ruine des colonies
» Françaises. Voilà le seul certificat de civisme
» que j'ais à vous présenter, et j'ose me flater
» que rien n'y manque. »

Le lendemain, Robespierre, Couthon et Saint-Just, ont succombés sous le poids de leurs crimes. Barrère-de-Vieuzac, Billaud-de-Varennes et Collot-d'Herbois, sont restés sans contredit les seuls dépositaires des vérités terribles, consacrées dans la correspondance de ce commissaire des infortunés Colons de Saint-Domingue, et dans celle de ses malheureux collègues emprisonnés comme lui.

Les on-t-ils dévoilées ces vérités terribles? non, ils se sont tu; mais Polverel et Santhonax, les auteurs de la ruine des colonies, solemnellement décrétés d'accusation par la Conven-

tion Nationale; ces assassins des Colons de Saint-Domingue; ces buveurs de sang: ces usurpateurs du pouvoir Législatif; ces dévastateurs de la plus riche colonie de l'univers; ceux qui ont fait tomber entre les mains des ennemis les plus implacables de la France, les riches dépouilles qu'il auoient pillées sur le peuple le plus industrieux du monde; ceux qui par là *ont fourni à l'Agleterre, les moyens de continuer la guerre en Europe contre la République*: ces Dictateurs enfin, teints de sang, gorgés d'or et souillés de crimes, sont arrivés; et Barrère-de-Vieuzac, à été leur apologiste; et la société des Jacobins les à accueillies.

Mais, pourquoi Barrère-de-Vieuzac les a t'il soutenus de son influence. Pourquoi Billaud-de-Varennes et Collot-d'Herbois ses fidèles coopérateurs, ont-il gardé le silence?

C'est que pour le rompre, il falloit dire; depuis cinq mois, nous tenons dans les fers les commissaires des colons de Saint-Domingue; nous les avons fait inscrire sur la liste de Fouquier-Tinville; Eh pourquoi? c'est que dans cinquante lettres, ils nous ont répété; *la Convention Nationale est trompée sur l'affaire des colonies, et la faction anglaise triomphe!*

Penseroit-on que ces commissaires fussent libres aujourd'hui? Non, ils sont encore dans les fers, et Polverel et Sonthonax sont libres.

De l'Imprimerie des droits du Peuple, rue de la Loi.

